



Participer ou non aux alliances pour la solidarité

LA POSITION DU COLLECTIF

L'atteinte d'un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde passe prioritairement par l'amélioration du revenu des personnes les plus pauvres, qu'elles aient ou non un emploi rémunéré, et par la protection et l'amélioration des services publics, et ce, de façon à rendre effectifs les droits humains. Des actions locales et régionales, menées de façon autonome par les milieux, peuvent également agir en ce sens. Par contre, l'approche territoriale intégrée (ATI), telle que déployée actuellement au sein des alliances pour la solidarité, semble viser davantage à atténuer les effets de la pauvreté qu'à s'attaquer à ses causes. Au mieux, des concertations locales financeront et mettront en œuvre des projets améliorant les conditions de vie de certaines personnes et la qualité de vie au sein de certaines communautés. Cependant, ce sont les gouvernements qui ont la responsabilité et surtout les moyens de mettre fin à la pauvreté; comme ils refusent obstinément de le faire, les alliances pour la solidarité sont condamnées à compenser, de manière imparfaite et limitée, leur manque de volonté politique.

En somme, même si les alliances pour la solidarité peuvent favoriser l'implantation de certains projets novateurs et bénéfiques, leur contribution à un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde sera tout de même très restreinte. **Il faut garder ça en tête lorsque vient le temps de décider d'y participer ou non.**

RECONNAÎTRE LA PAUVRETÉ COMME UN DÉNI DE DROIT

La mise en œuvre de ces actions dans les régions ne doit pas masquer l'inaction gouvernementale à propos de la reconnaissance de la pauvreté comme déni de droit. Décharger la responsabilité de lutter contre la pauvreté aux acteurs et actrices locaux peut constituer une forme de désengagement de l'État; ceci est inacceptable. De plus, la définition de la « lutte à la pauvreté » du gouvernement diffère grandement de celle du Collectif. Tout le monde s'entend : le développement local et communautaire est essentiel. Il est important d'améliorer la qualité de vie des citoyenNEs ou de réaménager certains espaces publics, comme des parcs ou des cours d'école. Mais, au final, la lutte à la pauvreté reste une responsabilité de l'État qui doit reposer sur une reconnaissance du droit à un revenu décent. Lutter contre la pauvreté en dehors de cette reconnaissance est illusoire et ressemble davantage à une tentative de dissimuler l'incompétence ou le mépris des décideurEs envers les plus pauvres.

AU-DELÀ DE LA POSITION : UNE ENQUÊTE SUR LE TERRAIN

Voilà une position claire. Mais, est-elle suffisante pour soutenir l'ensemble du mouvement de lutte à la pauvreté du Québec dans ses réflexions sur les approches territoriales? Est-ce que les groupes en régions peuvent se permettre de laisser passer de si « belles » occasions de financement? Est-ce que la participation aux alliances pour la solidarité peut être un frein à une véritable lutte contre la pauvreté? Quelles sont les différentes dynamiques régionales et locales qui peuvent amener une organisation bien engagée dans la lutte contre la pauvreté à vouloir tirer son épingle du jeu au sein des approches territoriales? Sans avoir de réponse globale, le Collectif peut apporter des éléments de réflexion, notamment en profitant de l'expérience de ses membres.

Le Collectif a mené une courte enquête auprès de ses membres régionaux, au printemps 2011. Celle-ci donne un bon aperçu de la situation et a permis d'identifier trois types de groupe : les *réfractaires*, les *détourneurs* et les *donneurs de chance aux coureurs*. Le tableau de la page suivante fait la synthèse de leurs principes, de leurs caractéristiques et de leurs idées principales.

Tableau-synthèse de l'enquête sur le terrain

TYPES DE GROUPE :	LES RÉFRACTAIRES	LES DÉTOURNEURS	LES DONNEURS DE CHANCE AU COUREUR
PHRASE-CLÉ	Il n'y a rien à faire avec ça.	On peut utiliser ça.	Il y a quelque chose à faire avec ça.
ACCENT MIS SUR	Les critiques.	Les revendications.	Les possibilités, le pouvoir et les limites.
EN PRINCIPE	Il est évident que c'est une manière de se faire avoir.	Il faut y participer pour y insérer les revendications citoyennes.	Il est possible de faire reconnaître d'autres enjeux, comme l'expertise et le financement des organismes communautaires.
CARACTÉRISTIQUES	<p>En majorité des organisations nationales.</p> <p>Faible proportion de groupes de base.</p>	<p>Beaucoup de groupes de base en défense de droits.</p> <p>Des groupes habituellement combatifs dans leur milieu.</p>	<p>Davantage de groupes de service ou de développement local.</p>
IDÉES PRINCIPALES	<p>La concertation forte entre les mouvements sociaux et le Parti québécois n'a pas donné les résultats escomptés.</p> <p>Les approches territoriales ne vont que détourner l'attention des rôles de l'État.</p> <p>Il existe des précédents en matière de régionalisation et de localisation qui ont eu comme résultats une perte démocratique et un désengagement de l'État.</p>	<p>Aucune naïveté : les approches territoriales peuvent servir de prétexte pour ne pas répondre aux demandes citoyennes. En même temps, un prétexte de plus ou de moins...</p> <p>Il y a une bonne diversité d'organisations autour de la table ; c'est l'occasion de sortir du milieu communautaire et de créer de nouvelles alliances.</p> <p>Les autres approches territoriales locales devraient adopter les mêmes objectifs pour renforcer le mouvement.</p> <p>L'habitude de s'emparer des moyens de l'ennemi existe déjà : continuons !</p> <p>Le processus demeure paradoxal : il faut développer une dynamique locale à partir d'une approche parachutée.</p> <p>Les vraies limites des approches territoriales seront connues bientôt, avec les expériences sur le terrain.</p> <p>La position demeure ambiguë : il y a la peur que les groupes soient jugés en raison de leur participation.</p>	<p>La concertation fonctionne bien lorsqu'une culture commune est déjà ancrée dans le milieu.</p> <p>Il y a trop d'acteurs du milieu institutionnel et de grandes différences de culture organisationnelle.</p> <p>Les ressources financières sont limitées, surtout là où il n'y a pas d'entente régionale spécifique.</p> <p>Possibilité de développer la prise en charge et le sentiment de compétence pour les personnes en situation de pauvreté par rapport à des enjeux concrets.</p> <p>Oubli possible des causes structurelles de la pauvreté.</p> <p>Abandon des droits et approche clientéliste.</p> <p>Des approches qui ne permettent pas de compenser l'absence de mesures nationales fortes.</p> <p>Les territoires sont hermétiques aux problématiques plus larges.</p> <p>Épuisement possible des groupes communautaires et dérive de leur mission.</p> <p>Le financement des projets n'est pas assez élevé.</p>

Malgré leurs différences aux plans de la participation et des stratégies, les critiques portées par les trois types de groupes sont sensiblement les mêmes. De plus, certaines préoccupations persistent. Par exemple, de nombreux groupes de base font partie de regroupements régionaux représentés par une organisation nationale au sein du Groupe des partenaires pour la solidarité (GPS), chargé de soutenir la ministre Julie Boulet dans le déploiement des initiatives locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces groupes de base trouvent paradoxal d'avoir retourné le deuxième plan d'action du gouvernement tout en participant, par représentation interposée, à la mise en oeuvre de la lutte à la pauvreté territorialisée. Par ailleurs, les groupes qui participent à la mise en oeuvre des alliances pour la solidarité ont déjà identifié des limites et des enjeux, par exemple :

- Un manque d'ouverture de la part de certaines conférences régionales des éluEs (CRÉ) responsables dans les régions ;
- Un manque de participation des citoyenNEs, surtout des personnes en situation de pauvreté ;
- Le peu de possibilités de développer des liens entre ATI locales qui partagent les mêmes préoccupations dans une région donnée ;
- Des pressions indues, sur des groupes communautaires fragiles, à assumer des responsabilités plus larges.

Des réserves et des mises en garde à considérer

La position du Collectif est alimentée par bien des réserves et des mises en garde à considérer. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous. Par ailleurs, la mise en place plus ou moins récente des alliances pour la solidarité soulève de nombreuses réflexions et questions, regroupées dans un tableau à la page suivante. Tout groupe qui s'interroge sur sa participation ou non à une alliance pour la solidarité devrait en tenir compte.

La vision orientée du gouvernement

On y dénote la non-reconnaissance des droits humains, le très peu de place accordée aux enjeux nationaux, le silence autour de la réduction des inégalités ou sur ce qui les génère et une universalité en perte de vue. Les alliances pour la solidarité portent la vision orientée du gouvernement dans leur structure même ; ainsi, il est difficile de faire d'une ATI locale un acteur significatif pour l'élimination de la pauvreté.

Le potentiel désengagement de l'État

De bons projets, mais peu orientés vers l'élimination de la pauvreté, pourraient émerger de certaines alliances pour la solidarité et être soutenus parce qu'ils vont en droite ligne avec un discours de plus en plus entendu depuis quelques années : l'État est trop lourd. Pourtant, l'État doit se donner les moyens de ses responsabilités et les alliances pour la solidarité ne doivent pas servir à le remplacer.

L'affaiblissement de la solidarité fiscale et la perte de pouvoir démocratique

La volonté d'impliquer plus de philanthropes dans les alliances pour la solidarité peut sembler louable, mais, dans les faits, elle leur donne un pouvoir qui devrait revenir aux éluEs et non à ceux et celle qui en ont les moyens. De plus, les richesses qui leur permettent de contribuer généreusement aux ATI locales auraient dû contribuer à un Québec sans pauvreté par une meilleure imposition et une meilleure redistribution de la richesse.

La mise de côté de la lutte globale au plan national

L'insistance du gouvernement sur les alliances pour la solidarité peut sembler douteuse. Pour un oeil non averti, ces dizaines de millions de dollars peuvent sembler significatifs et démontrer une volonté réelle d'amélioration des conditions de vie des plus pauvres. Ils peuvent même faire croire que ce sont les régions qui sont responsables de tant de pauvreté et que pour des raisons budgétaires hors de son contrôle, le gouvernement n'a d'autre choix que de réduire ses investissements dans d'autres programmes de lutte à la pauvreté plus coûteux. Bref, délaissé petit à petit la mise en place de mesures nationales fortes.



Réflexions et questions pour y participer ou non

Sur la décentralisation et la coordination Avez-vous l'impression que les coordinations des alliances pour la solidarité et des ATI locales sont plus efficaces parce qu'elles sont décentralisées? Votre temps sert-il à mettre en place des projets novateurs ou à « gérer » l'ATI? Le perdez-vous en réunions interminables ou constatez-vous une réelle concertation au service des besoins de la région?	
Sur le partenariat Avez-vous l'impression que les groupes communautaires ont leur mot à dire dans les décisions ou qu'elles sont déjà prises à l'extérieur des lieux de concertation? Est-ce que les groupes communautaires ont un pouvoir relatif suffisant par rapport aux représentantEs d'institutions? Quel est le pouvoir des philanthropes et des autres bailleurs de fonds dans le choix des projets à prioriser? Est-ce acceptable?	
Sur le financement Est-ce que les alliances pour la solidarité attirent de nouveaux bailleurs de fonds (entreprises, philanthropes, etc.)? Est-ce que leur participation permet l'émergence de projets pertinents qui n'auraient pas vu le jour autrement ou le soutien à des projets à long terme? Est-ce que l'argent investi par le gouvernement permet de mettre en place des projets qui répondent aux besoins des populations appauvries sans nuire à la mobilisation vers l'élimination de la pauvreté?	
Sur la reconnaissance des expertises locales Est-ce que l'expertise des milieux communautaires est reconnue? Est-ce que votre influence, votre pouvoir sur les décisions prises justifient le temps que vous consacrez à l'ATI locale?	
Sur l'allocation de ressources par les ministères concernés Est-ce que les ministères concernés investissent vraiment dans les alliances pour la solidarité? Si oui, les montants sont-ils suffisants pour justifier le temps et l'énergie nécessaires pour les obtenir?	

POUR LA SUITE DES CHOSES

Déjà, plusieurs groupes sur le terrain partagent des critiques semblables à propos de l'ATI et des alliances pour la solidarité. Pourtant, plusieurs choisissent de la reprendre et de la détourner! Pour eux, les approches territoriales ressemblent parfois trop à du développement local sans véritable lutte à la pauvreté. De fait, il est peut-être temps de se poser la question : que signifient *participation* et *mobilisation* et, surtout, *lutte locale* à la pauvreté?

Bonne réflexion!

COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

165, rue de Carillon, Québec (Québec), G1K 9E9

www.pauvrete.qc.ca